

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 27 AVRIL

VILLE DE SAUMUR

Elections Municipales
Du 1^{er} Mai 1892

Candidats Indépendants

1^{re} Section. — Saint-Pierre

BALME, manufacturier, quai de Limoges.

CHEVEVERGNE, pharmacien, rue de la Fontelle.

COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué, rue du Temple.

COUDERT-GAUTIER, négociant, quai de Limoges.

LAUNAY - MICOULLAU, négociant, rue du Puits-Tribouillet.

RENOU, docteur-médecin, rue du Temple.

RICHARD, Louis, docteur en droit, avocat, rue du Grand-Noyer.

2^e Section. — Nantilly, Petit-Puy-Beaulieu

ANQUETIN, CHARLES, agent-voyer en retraite, rue du Pressoir-Saint Antoine.

BOUCHARD, ARMAND, comptable, rue de Nantilly.

FOUCHER, PIERRE, manufacturier, rue de la Chouetterie.

LOYAU, EMILE, propriétaire, rue des Moulins.

ROY, ERNEST, horticulteur, rue Verte.

3^e Section. — Saint-Louis

DOCTEUR BESNARD, conseiller général, rue de la Petite-Douve.

FOUCHER-GILBERT, ancien juge de paix, rue de Bordeaux.

LE BARON, notaire, rue d'Orléans.

SALMON-HUMEAU, ancien négociant, rue de Bordeaux.

4^e Section. — Saint-Nicolas

AUBOYER, Louis, notaire, place de la Bilange.

BEAUCHARD, RAOUL, négociant, place de la Bilange.

GOUZÉ-MERCIER, ancien boulanger, rue Saint-Nicolas.

POISSON, CHARLES, négociant, rue de la Petite-Bilange.

RAPAUD, PIERRE, négociant, rue Saint-Nicolas.

5^e Section. — Les Ponts

BEZOU, PIERRE, ancien négociant, route de Rouen.

BLAIN, CHARLES, fondeur, rue Nationale.

GALLÉ-DELANDE, Louis, propriétaire, rue de la Croix-Verte.

LIEVRE, AUGUSTE, menuisier, rue des Capucins.

LUZÉ, EUGÈNE, négociant, route d'Angers.

SOURDEAU, MARCEL, négociant, place du Port-Cigogne.

L'EXPLOSION
DU RESTAURANT VÉRY

Voici des détails sur cette catastrophe que l'Agence Havas nous avait signalée dès hier matin en une dépêche que nous avons publiée :

Lundi soir, à neuf heures treize-cinq, les amis de Ravachol ont fait chaudement payer à M. Véry, le restaurateur du n° 22 du boulevard Magenta, où a eu lieu l'arrestation du trop célèbre anarchiste, son acte de courage civique.

Le restaurant, chacun le sait, était devenu depuis cet événement un véritable objet de curiosité, et de nombreux consommateurs y venaient chaque jour.

M. Véry avait même exploité la badauderie parisienne et, sur la table où avait déjeuné Ravachol, il avait fait retracer les traits du criminel.

À la devanture, dans le même but de réclame, l'on pouvait voir la photographie de son garçon de salle, Lhérot.

Ces quelques détails sont suffisants pour expliquer la présence à cette heure relativement tardive de nombreux consommateurs.

M. Véry avait bien reçu de nombreuses lettres de menaces, on lui avait même envoyé, disait-on, un échantillon de la poudre qui devait le faire sauter ; mais confiant dans la surveillance de la police, surveillance qui malheureusement s'était ralentie depuis quelques jours, personne ne s'était effrayé.

C'est à neuf heures treize-cinq, comme nous l'avons dit plus haut, que l'explosion s'est produite. Elle a été formidable.

Sur le boulevard, chacun s'enfuyait épouvanté pendant que les éclats de toutes sortes étaient projetés dans toutes les directions.

Le premier moment de stupeur passé, une foule de curieux accourue de tous côtés a envahi les abords du restaurant, empêchant pendant quelques instants le sauvetage ; mais bientôt une forte escouade d'agents, suivie d'un détachement d'infanterie de marine de la caserne de la Jenne-Franco, arrivait et dégagait les lieux du sinistre.

On put alors se rendre compte des effets de l'explosion. Tout était pulvérisé dans la boutique. La devanture avait entièrement disparu, et les éclats des glaces avaient été projetés de l'autre côté du boulevard, en véritable pluie de verre.

Au milieu de débris de tables, de chaises, de bouteilles, on relevait cinq blessés dans le plus lamentable état.

D'abord, M. Véry, le patron de l'établissement. Le malheureux avait la jambe gauche brisée. Les chairs étaient déchiquetées.

Transporté aussitôt à l'hôpital Saint-Louis, l'amputation a été jugée nécessaire ; elle a été pratiquée immédiatement.

M. Véry est âgé de trente-huit ans.

Mme Julie Véry, âgée de trente-six ans, femme du précédent, et sa fille Jeanne, âgée de douze ans et demi, ont des blessures multiples.

Deux ouvriers typographes, M. Victor Ha-

mond, vingt-quatre ans, demeurant rue Chapon, et Léger Gaudon, trente-neuf ans, rue Saint-Martin, avaient des blessures affreuses. Le premier a la partie supérieure de la cuisse horriblement mutilée ; le second a la mâchoire fracassée.

L'état des trois hommes est très grave.

Les cinq blessés ont été transportés à l'hôpital Saint-Louis.

Les hommes sont installés dans la salle Nélaton, Mme Véry et sa fille dans la salle Denonvilliers.

Pendant que l'on transportait les blessés à l'hôpital, les pompiers et les gaziers coupaient toutes les conduites de gaz, un commencement d'incendie s'étant déclaré dans la cave. Quelques instants après, on était tranquille de ce côté.

Où était l'engin ? Telle est la question que se sont posée les magistrats présents, aussitôt les blessés partis et les mesures de sûreté prises. On remarqua alors que tout le matériel avait été projeté sur le boulevard.

L'explosion avait donc eu lieu dans le fond de la boutique. En effet, si l'explosion s'était produite au milieu de la salle, près du comptoir par exemple, des débris auraient volé dans toutes les directions.

Une petite cour sépare le fond de la salle, assez petite, d'un second immeuble.

On suppose que l'engin a été déposé dans cette cour, contre le mur qui formait le fond du restaurant. Ce qui semble accréditer encore cette opinion, c'est qu'une commotion assez violente a été ressentie à cet endroit de l'immeuble jusqu'au cinquième étage, sans occasionner, d'ailleurs, aucun dégât important.

Le bruit de l'explosion avait amassé, en quelques instants, une foule énorme aux abords du restaurant Véry.

Avant que les premières mesures d'ordre aient été prises, ç'a été sur le boulevard Magenta une mêlée indescriptible, chacun voulant approcher le plus possible du lieu du sinistre.

Une surexcitation dont rien ne peut donner l'idée régnait dans cette foule. La coïncidence de l'explosion avec la comparution de Ravachol, hier même, devant la Cour d'assises, frappait tous les esprits et donnait lieu, comme on le pense, aux commentaires les plus variés.

Les gens du quartier s'en prenaient à M. Lozé qui, après avoir fait surveiller d'une façon efficace, au début, les abords du restaurant Véry, aurait laissé de jour en jour cette surveillance se relâcher, au point, disait-on, que, dans la soirée de lundi, il n'y avait même pas d'agents dans cette partie du boulevard Magenta.

L'exaltation croissant avec les détails de l'attentat qui parviennent amplifiés et aggravés, on ne propose rien moins, dans certains groupes, que l'établissement de la Cour martiale, voire même la proclamation de l'état de siège.

C'est pire qu'une panique, c'est une véritable frénésie.

M. Véry a été opéré par M. Camescasse, interne du service de M. le professeur Péan. M. Camescasse est le neveu de l'ancien préfet de police.

Il a bien supporté l'opération, mais quoiqu'il n'ayant absorbé que peu de chloroforme, il a eu des vomissements continus, ce qui est un mauvais symptôme. Il a en plus une plaie au cuir chevelu et des contusions très sérieuses dans le bas de la jambe gauche.

Les autres blessés vont aussi bien que le comporte leur état.

Quoique très faible, M. Véry a demandé hier matin des nouvelles de sa femme et de sa fille.

Il s'est ensuite inquiété d'une somme de dix-huit cents francs laissée dans le comptoir ; cette somme a été retrouvée.

M. Péau a opéré M. Hamond, l'ouvrier typographe blessé à la cuisse d'une plaie profonde. Le chirurgien a extrait de nombreux débris de bois et de verre du corps du blessé qui est très affaibli par la perte du sang.

M^{me} Véry est dans un état mental inquiétant.

Boulevard Magenta, une foule énorme stationne devant le lieu de l'explosion, elle est maintenue par un cordon de soldats et d'agents de police.

Le juge d'instruction continue son enquête.

M. Ricard, garde des sceaux, s'est rendu sur le théâtre de la catastrophe, et a vu M^{me} Alinox et M. Lhérot avec lesquels il s'est entretenu.

Ravachol en cour d'assises

M. Quesnay de Beaurepaire n'a pas demandé l'ajournement comme le bruit en avait couru.

Ravachol subit très gaillardement son interrogatoire.

Le président faisant allusion aux assassinats dont il est accusé, Ravachol déclare qu'il ne répondra pas là-dessus.

Il refuse de répondre au sujet du vol de cartouches de Soisy-sous-Etiolles.

Il avoue les tentatives contre le commissariat de Clichy.

Il avoue que c'est lui qui a déposé les engins dans la maison du n° 436 du boulevard Saint-Germain, et dans celle de la rue de Clichy.

Il refuse de dire ce que sont devenues les 270 cartouches non employées.

Sont interrogés, après Ravachol, les complices : Simon, Béala, Chaumartin et la fille Soubère.

Simon prétend qu'il ne savait pas à quel usage étaient destinées les bombes qu'il préparait avec Ravachol.

Chaumartin affirme qu'il ne partageait pas les idées de Ravachol et qu'il n'a jamais rien su qu'après coup.

Paris, 27 avril 1892.

Ravachol et Simon sont condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

Les trois autres ont été acquittés.

Les condamnés crient : Vive l'anarchie !

UN AUTRE ATTENTAT

Nous lisons dans la Correspondance Nationale :

« Quelques heures avant que se produisit

la catastrophe du boulevard Magenta, un autre attentat a failli avoir lieu. Un individu s'est introduit au numéro 39 de la rue d'Enghien et a déposé sur le palier du premier étage, dans le corps de bâtiment faisant façade sur la rue, une boîte de petite dimension à laquelle était adaptée une mèche. Après avoir allumé cet engin il s'est enfui précipitamment. A ce moment descendait du second étage la domestique de la locataire de la maison.

» Cette personne, apercevant quelque chose qui brûlait, eut la présence d'esprit de mettre le pied sur la mèche et de l'éteindre. Elle s'empara ensuite de l'engin, qui a été transporté chez le commissaire de police du quartier.

» On ignore encore ce qu'il contenait. »

DÉPART DE LA REINE D'ANGLETERRE

La reine d'Angleterre a quitté Hyères lundi matin. La population avait dressé des arcs de triomphe dans les rues et la gare était pavoisée. Dans le salon d'attente se trouvaient le préfet, les membres de la municipalité et plusieurs personnes de la colonie anglaise, qui voulaient saluer la Reine à son départ. Quand la reine d'Angleterre est entrée dans la gare, où l'attendaient déjà le prince de Galles et sa famille, de superbes bouquets lui ont été offerts ; cent-cinquante coups de canon ont été tirés et la musique municipale a joué le *God save the Queen*.

AU DAHOMEY

On sait que les renforts destinés au Dahomey n'y pourront être rendus avant quelques jours.

Or il est arrivé lundi au sous-secrétariat des colonies la dépêche suivante adressée par M. Bellay, lieutenant-gouverneur :

« Kotonon, 25 avril.

» Les Dahoméens sont signalés très près de Porto-Novo.

» Nous craignons une attaque prochaine.

» D'autres bandes campent près de Kotonou et de Zobo.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

Conseil général

La session d'avril du Conseil général de Maine-et-Loire s'est ouverte avant-hier sous la présidence de M. le comte de Maillé, député.

Les crédits suivants ont été votés :

9,000 fr. en faveur des établissements de bienfaisance les moins bien dotés, et un crédit de 4,100 fr. pour secours aux anciens instituteurs ; 600 fr. pour études, en Maine-et-Loire, d'un chemin de fer d'intérêt local entre Cholet et La Roche-sur-Yon.

Acte est donné à M. le préfet de sa communication relative aux chemins de fer de Cholet à Nantes, et de Chalonnes à Beaupréau, et de Saumur à Cholet.

Il y a eu hier séance à 3 heures.

MM. Bruas, Besnard, Gigot et Grignon ont proposé au Conseil général d'émettre le vœu suivant :

« Le Conseil général,

» Considérant que les gelées des 15, 17 et 20 avril ont occasionné des pertes considérables dans tout le vignoble du département de Maine-et-Loire ;

» Que le dégrèvement de l'impôt ne peut donner une réparation suffisante aux cultivateurs ainsi lésés gravement dans leurs intérêts ;

» Qu'il paraît utile de solliciter du Parlement des mesures pour réparer ce désastre dans une certaine limite ;

» Emet le vœu que le Gouvernement demande au Parlement le vote d'un secours exceptionnel en faveur des propriétaires des vignobles atteints par les gelées récentes. »

Ce vœu a été voté par le Conseil général dans sa séance d'hier 26 avril.

RÉUNION AU THÉÂTRE

On nous assure que dès aujourd'hui le ban et l'arrière-ban des frères et amis ont été convoqués spécialement pour composer la salle à l'avance.

Nous protestons énergiquement contre cette entrave à la liberté de discussion et nous espérons que M. le Maire, soucieux de sa dignité personnelle, aura à cœur de donner des ordres formels pour que les portes du Théâtre donnant sur la place de la Bilange soient seules ouvertes à tous les électeurs indistinctement et à la même heure.

Pas d'entrées de faveur !

Nous espérons que M. le Maire aura pris en considération la demande qui lui a été faite par un groupe d'électeurs, et que les journaux de Saumur donneront, avant jeudi, l'exposé financier qui sera lu à la réunion publique de jeudi soir.

L'ÉGALITÉ

A LA MAIRIE DE SAUMUR

Messieurs de l'ancien Conseil font proclamer dans leur journal leur amour de la justice et de l'égalité, leur esprit de large tolérance pour tous.

Ils nous mettent témérairement au défi de prouver le contraire par des faits ; en voici un. D'autres suivront.

Il y a deux ans environ, le mur de clôture de la propriété d'un conseiller municipal, démissionnaire mais non remplacé, située chemin de Grenelle, à Nantilly, s'écroulait.

On lui permit de le relever sur les mêmes fondations.

Le mur faisant suite à celui du conseiller s'écroula quelques mois plus tard.

Le propriétaire, pour se conformer à la loi, alla demander à la Mairie l'autorisation de reconstruire.

Mais ce n'était pas un ami ; on lui refusa l'autorisation.

Comme il faisait observer qu'on avait permis de relever à son voisin, qui était absolument dans le même alignement, on eut l'impudeur de lui répondre :

« Nous permettons à nos amis ce que nous défendons aux autres. »

Le propriétaire indigné passa outre, ou le laissa bien reconstruire ; mais une fois la dépense faite on l'assigna devant le tribunal de police pour le faire condamner à l'amende et à la démolition du mur reconstruit.

Il put heureusement démontrer que le prétendu alignement invoqué contre lui n'était pas légal, et, devant la crainte d'un pourvoi en cassation, il gagna son procès.

Les Processions de la Fête-Dieu

Voici bientôt quinze ans que les processions de la Fête-Dieu sont supprimées dans notre ville par la volonté d'un Conseil municipal qui se montre aussi dédaigneux des sentiments que des intérêts de ses administrés.

A diverses reprises, la grande majorité des électeurs en a réclamé le rétablissement et toujours de nouveaux refus ont été opposés, sans doute par ordre de la franc-maçonnerie.

Or, voici, sur cette question, l'avis d'un vieux républicain, M. Francisque Sarcey, rédacteur en chef du journal républicain *Le XIX^e Siècle* :

« Je suis, dit-il, pour le rétablissement des processions de la Fête-Dieu, dans toutes les villes où la population les demande. »

Pourquoi les refusez-vous ? Est-ce parce que vous êtes libres-penseurs ?

« Je ne comprends pas les fureurs dont je vois animés les libres-penseurs sur cette question. Si vous êtes libre-penseur, mon ami, vous devez être tolérant, car la tolérance philosophique est l'essence même de la libre-pensée. Eh bien ! qu'est-ce que cela peut vous faire que des gens qui ont d'autres croyances que les vôtres les affirment en public ? Ces croyances ne vous gênent pas, puisque vous partez de cette idée que toutes sont sinon différentes, au moins légitimes. »

Est-ce au nom de la liberté de conscience ?

« Personne ne vous force, si ce spectacle vous gêne, à sortir pour le regarder. Si vous rencontrez par hasard le cortège, que vous en coûte-t-il d'ôter votre chapeau et de rendre un muet hommage aux convictions des autres ? Ce n'est pas seulement d'une très mauvaise éducation, c'est d'une philosophie médiocre de se planter devant le Saint-Sacrement qui passe et d'enfoncer son chapeau sur la tête. Du moment que vous vous piquez de philosophie, vous devez compatir aux faiblesses que vous ne partagez pas et vous arranger pour ne pas les irriter exprès. Ce qu'on vous demande est si facile ; une tenue respectueuse n'est pas un acte de foi, c'est un acte de courtoisie. »

Est-ce pour la liberté de la circulation ?

« Vous vous rejetez sur l'encombrement de la rue que la procession accapare. On vous empêche de passer, vous êtes gêné dans votre liberté... »

» Oui, mon ami, je sais que vous êtes pressé ; en province, cela est connu, le temps est précieux, et l'on a hâte d'arriver ; on ne voudrait pas perdre une minute. Mais quoi ! est-il donc si rare que la rue soit barrée ? Il suffit d'un convoi qui passe, d'un bataillon en marche, d'une file de grosses voitures de roulage ou de déménagement, d'un accident qui amasse la foule autour d'un homme renversé ou d'un homme qui s'est cassé la jambe. Force vous est bien d'attendre et vous en prenez galamment votre parti. »

Soyez-donc de meilleure composition.

« Pourquoi feriez-vous plus mauvaise mine à une procession ? S'il y en avait tous les jours, ou seulement toutes les semaines, j'excuserais votre mauvaise humeur. Mais une fois par an, et durant deux heures ! Vous êtes de bien méchante composition ! Et remarquez que c'est un spectacle agréable. J'ai passé mon enfance en province ; j'y ai plus tard vécu sept ans. La Fête-Dieu, avec ses processions et ses reposoirs, est restée un de mes charmants souvenirs. »

» La ville prenait, ce jour-là, un aspect plus gai ; les vilains murs des maisons disparaissaient sous les tentures ; aux coins de certaines rues, les reposoirs, chargés de flambeaux et de bouquets, se dressaient, attendant les porteurs d'encensoirs ; partout des feuillages et des fleurs, tout le monde aux balcons et aux fenêtres ; tout cela était d'une animation et d'une gaieté que je ne me rappelle pas sans plaisir. »

Cela ne fait de mal à personne.

« Que de villes où l'on ne compte pas un protestant ! Que de villes où le nombre en est si petit qu'il se perd dans l'ensemble de la population ! Ceux-là, mon Dieu ! peuvent, s'il leur plaît, s'en aller ce jour-là au temple, ou rester chez eux, ou même vaguer à leurs affaires. En quoi leurs convictions en sont-elles froissées ? Ils savent bien qu'il existe une autre religion, et la manifestation qui se déploie dans la rue, ne leur apprenant rien, ne peut les scandaliser... J'en dirai autant des israélites. »

» Non, je ne vois pas d'inconvénients sérieux à ces processions. Elles étaient consacrées par l'usage, elles donnaient au peuple un jour de spectacle gratuit, et n'est-ce rien dans la vie pour les pauvres diables que d'avoir quelques heures de divertissement ?

» Je crois bien qu'au fond, la seule raison qu'on ait eue de supprimer les processions (sauf dans les pays où deux religions sont aux prises), c'est qu'on croyait ainsi embêter le clergé.

» Il est si inutile d'embêter le clergé !

» FRANCISQUE SARCEY.

Les processions font les affaires de tous.

Le point de vue économique a également son intérêt.

Une belle procession favorise les affaires d'une ville. On vient des environs, toutes les populations de la campagne accourent pour assister à cette belle manifestation et c'est jour de fête pour tous les commerçants de l'endroit à quelque catégorie qu'ils appartiennent.

Cabaretiers, débitants, cafetiers y trouvent largement leur compte.

Et quant aux autres commerçants, l'un d'eux déclarait très nettement en leur nom à M. Combiat, le 8 juin 1889, que la perte éprouvée par eux chaque année par le fait de la suppression des processions s'élevait au minimum à 45,000 fr.

Quarante-cinq mille francs par an.

Total : près de 700,000 fr. perdus par le commerce local et par les ouvriers.

Voilà, électeurs, ce que vous coûte une administration de sectaires.

Elles ne déplaisent qu'aux sectaires et aux francs-maçons.

Et maintenant, électeurs Saumurois, vous vous demandez peut-être comment certains de vos concitoyens déclarent, en vous demandant vos voix, que si vous les choisissez, ils maintiendront fermement cette interdiction des processions ?

Ils ne sont pourtant pas tous des sectaires, et plusieurs parmi eux ne seraient pas ennemis d'une sage tolérance.

Pourquoi tous veulent-ils défendre chez nous ce que Sarcey et avec lui bien d'autres républicains approuvent hautement ; ce que des maires radicaux comme celui d'Angers n'ont jamais voulu défendre ; ce que les musulmans en Egypte, ce que les Turcs à Constantinople permettent et respectent ?

Il ne peut y avoir à cela qu'une explication, c'est que la franc-maçonnerie s'y oppose et que ceux-là même qui, parmi nos conseillers, ne sont pas francs-maçons, sont obligés de se soumettre aux décisions de la loge. On les a entendus s'en plaindre, et amèrement. En effet, partout où la franc-maçonnerie gouverne, elle fait interdire les processions, aussi bien par les royalistes d'Italie à Milan, à Turin, par exemple, etc., que par les républicains français.

Ce ne sont pas les républicains qui sont ennemis des processions, ce sont les francs-maçons.

AVIS ADMINISTRATIF

Les électeurs de la ville de Saumur qui, par suite d'un changement de domicile ou d'une omission, ne recevraient pas de carte pour l'élection du 1^{er} mai 1892, sont prévenus qu'ils peuvent néanmoins se présenter au scrutin de leur section respective ; ils seront admis à voter, comme c'est leur droit, pourvu toutefois qu'ils soient inscrits sur la Liste Électorale arrêtée au 31 mars 1892.

Les bureaux de vote se tiendront comme suit :

Première section, dite de Fenot, à la Mairie, salle des mariages, entrée par l'escalier de la bibliothèque.

Deuxième section, dite de Nantilly, à la Mairie, salle du conseil, entrée par l'escalier de la tourelle de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Troisième section, dite de Saint-Louis, à la Mairie, salle des adjudications, entrée par le grand escalier près de la porte d'entrée.

Quatrième section, dite de Saint-Nicolas, à la Mairie, salle de la justice de paix.

Cinquième section, dite des Ponts, à l'école de garçons, rue du Roi-René.

MANŒUVRES RÉPUBLICAINES

A propos des élections municipales à Tours, le *Messageur d'Indre-et-Loire* publie les lignes suivantes :

« En de nos excellents confrères recommandés dernièrement aux conservateurs et aux républicains déshabillés, qui ont intérêt à chasser dimanche prochain de leurs positions les exploitants du peuple, de surveiller cette agression, avec la plus grande attention, les agissements de nos adversaires, au jour du scrutin. Notre confrère dénonçait certains individus pleins de bonne volonté qui, à chaque réunion, accaparent les tables où s'opère le scrutin, et essaient de compter en moins les candidats de l'opposition autant de voix qu'ils peuvent en faire disparaître. »

« Certes, nous connaissons de ces braves gens, et il nous souvient, lors de la dernière élection législative, d'en avoir pris quelques-uns la main dans le sac. »

« Néanmoins, le jour du scrutin, nous avons encore un moyen de contrôle et il nous est facile, avec un peu de bonne volonté et d'énergie, de faire pincer les voleurs. »

« Mais, là où nous ne pourrions rien si les électeurs honnêtes ne se chargeaient de nous travailler à l'avance les *trucs honteux* dont on use la bande Fourmier pour revenir à l'Hôtel de Ville d'où le mépris public veut la chasser, c'est au moment où se délivrent les cartes d'électeurs. »

« Il est difficile, en effet, de savoir au juste ce qui se tripatouille de louche et de malhonnête dans ces cassines. »

« Mais on aura une idée de la loyauté de nos adversaires et de leur ferme intention de respecter les volontés du suffrage universel quand on se sera rendu compte du petit fait suivant. »

« Nous avons sous les yeux en ce moment deux cartes d'électeurs délivrées à la même personne, en vue des élections municipales prochaines. Avec ces deux cartes, le même individu, inscrit dans deux bureaux, c'est-à-dire dans deux cantons, aurait pu, s'il n'était honnête, se payer la fantaisie de voter deux fois dans la même journée. »

« Et qu'on ne vienne point prétendre qu'une erreur a été commise ! »

« L'homme dont nous parlons est un ouvrier que la misère obligea jadis à solliciter les secours du bureau de bienfaisance ; il exerce une position qui peut être qualifiée de deux façons. »

« Or, voyez la canaillerie de ceux qui ont délivré les deux cartes d'électeur à ce brave homme. »

« Sur la première, il est inscrit sous son véritable nom, avec son véritable prénom, date de naissance, etc., dans la section de Tours-Centre (C à E) ; sa carte porte le numéro 15... ; il doit voter au 2^e bureau, Hôtel de Ville, salle du 1^{er} étage (à droite). »

« Sur cette première carte, la véritable position de l'électeur est indiquée. »

« Sur la deuxième carte, notre homme a son nom légèrement écorché ; supposons qu'il s'appelle Tuffeau sur la première, on l'appelle Balleau sur la seconde ; pour sa position, on ne l'indique pas cette fois de la même façon ; il était, par exemple, zingueur sur la carte numéro 15... ; il est ferblantier sur la carte numéro 35... ; d'ailleurs, c'est le même prénom, c'est la même date de naissance, le même domicile ; et ici c'est au 6^e bureau, au tribunal de commerce, salle du conseil des prud'hommes, section de Tours-Centre S à Z et Tours-Nord, que le brave homme devrait voter. »

« Et alors, on comprend le truc. »

« Si l'individu à qui l'on a délivré les deux cartes dont nous parlons avait été aussi canaille que ceux qui se sont livrés à cette odieuse manœuvre dans le but de voler une voix de plus à leurs adversaires, dimanche prochain, après avoir tranquillement déposé un premier bulletin sous le nom de Tuffeau à l'Hôtel de Ville, il serait allé en déposer un second avec sa carte de Balleau au tribunal de commerce. »

« Nous voulons que ces messieurs les Fourmiéristes se soient trompés cette fois-ci ; mais admettons qu'ils aient employé ce truc avec la complicité de 7 à 800 de leurs amis ; vous voyez d'ici les conséquences. »

« C'est pourquoi, après avoir signalé la mauvaise foi et l'infamie d'adversaires aux abois, qui ne reculeront devant aucun tripotage, pour gagner à l'aide d'artifices malhonnêtes une partie perdue d'avance par eux s'ils jouaient honnêtement, nous adjurons tous nos amis de faire le guet pendant la journée et la nuit de dimanche, afin d'empêcher les escamoteurs d'opérer en paix leurs tours de passe-passe et pour dénoncer publiquement, s'il y a lieu, la loi municipale en main, les pipeurs et les voleurs de bulletins. — LOUIS FRANCHET. »

ARRESTATION D'UN ÉVADÉ DE LA COLONIE DE SAINT-HILAIRE

Ces jours derniers, la gendarmerie de Fontevault recevait ordre du parquet de procéder à l'arrestation de Burgand, âgé de dix-neuf ans, pensionnaire de la colonie pénitentiaire de Saint-Hilaire (Vienne), évadé, depuis le 9 avril, de chez son maître, le sieur Guégnon, propriétaire à Fontevault. On chercha Burgand à Parnay, à Dampierre et enfin on le découvrit à Champigny, dans le chantier d'un entrepreneur de travaux publics au service duquel il était embauché depuis le 10 avril.

On l'a ramené à la colonie.

ANGERS. — *Tentative de suicide.* — Lundi, vers neuf heures du matin, les ouvriers qui travaillent à la construction des parapets placés aux extrémités du pont de la Haute-Chaine, et des marinières, entendirent le bruit d'un corps tombant à l'eau.

Une femme avait enjambé le parapet métallique et venait de tomber au beau milieu de la rivière.

Aussitôt un marinier de Trèves-Cunault, M. Jules Soyer, qui était en train de décharger son bateau, amarré près du quai Monge, à une cinquantaine de mètres du pont de la Haute-Chaine, s'empressa de quitter son travail et de se jeter dans un petit canot. Un journalier, M. Duveau, l'accompagnait. A force de rames, le marinier se dirigea vers le pont, qu'il atteignit rapidement, et put sauver la malheureuse.

C'est une femme Denis, âgée de 46 ans environ, demeurant rue Parcheminerie.

Voici quelques renseignements sur M. Soyer, le marinier auquel M^{me} Denis doit la vie :

M. Soyer est depuis trente ans marinier. C'est un homme de quarante ans environ, bâti en hercule, à la figure très énergique. Il n'en est point à son premier sauvetage. Il y a quelques années, il sauva en pleine nuit, au péril de sa vie, un jeune homme nommé Denou, fils du commissaire de police de Segré, qui allait se noyer. Il a accompli trois actes de dévouement. La médaille de sauvetage lui serait bien due.

La cavalcade du 24 avril au Mans

Dimanche dernier a eu lieu, au Mans, une grande cavalcade organisée par les boulangers. Cette cavalcade avait un caractère très original et très personnel, et MM. les boulangers de la ville du Mans s'étaient efforcés de retracer aussi exactement que possible toute l'histoire du pain.

La cavalcade s'est mise en marche dans l'ordre suivant :

Un peloton de trompettes, obligeamment mis à la disposition du comité par l'autorité militaire.

Le *char de Cérès*, déesse des blés et des moissons, très ingénieusement composé, et au haut duquel trônait une fort jolie personne, qui représentait, avec beaucoup de grâce, la fille de Saturne et de Cybèle.

Après un groupe de *laboureurs gaulois* et un gracieux char rempli de jeunes bergers et de jeunes bergères, venait le triomphe de saint Honoré, l'ancien évêque d'Amiens, qui, depuis douze cents ans bientôt, est le patron des boulangers.

Après une musique moyen-âge, qui ménageait la transition, venaient deux grands panetiers — Louis XIII et Louis XIV — les grands officiers de la couronne de France, qui avaient autrefois la garde et la distribution du pain de la maison du roi, et qui, en même temps, régnaient en maîtres sur tous les boulangers du royaume de France.

Le char de la chasse, qui est de toutes les fêtes — et qui permet de réunir des sonneurs de trompes, constituait une nouvelle transition.

La scène fameuse de la présentation du pain et du sel avait permis de rappeler le souvenir de nos premières conquêtes africaines. Généraux français, guerriers arabes, musique arabe, donnaient à cette partie du cortège une note pittoresque qui a été fort appréciée.

Après le char du comité où les offrandes tombaient nombreuses, les chars du maïs et du blé russe qui étaient de circonstance ; les Albans et la musique austro-hongroise étaient chargés de représenter « le pain viennois ».

Le char, ou plutôt le bateau, de l'alliance franco-russe, rempli de jeunes marins des deux nations, précédait le groupe des mitrons chargés de personnifier la boulangerie moderne.

Enfin venait un moulin à vent qu'entouraient comme de juste les forts de la halle.

Des sous-officiers d'artillerie à cheval et des jeunes gens de l'Union sarthoise faisaient la quête.

Le tirage de la Loterie de Saint-Vincent-de-Paul aura lieu demain jeudi, à deux heures précises, au siège de la Société, rue Basse-Saint-Pierre.

Le Conseil d'administration fait appel à la charité de tous les amis des pauvres et sera reconnaissant des lots que l'on voudra bien faire parvenir à cette adresse.

BOURSE DE PARIS

Du 26 Avril 1892

3 0/0	96 80
3 0/0 nouveau	96 80
3 0/0 amortissable	97 50
4 1/2	105 75

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 26 avril 1892.

On ne peut guère expliquer la tenue de la Bourse en présence de l'émotion causée par le nouvel attentat anarchiste, que par une haute et puissante intervention. Le public se renferme en effet dans une prudente inaction et le 3 0/0 ancien ne perd que 2 centimes 1/2 à 96.82. Le nouveau reste à 96.85 et le 4 1/2 à 105.77.

La Rente Italienne cote 88.95 ; l'Extérieur 58 1/2. Le 3 0/0 Portugais est très bien tenu à 27 3/16. A la dernière réunion des délégués des comités, M. Serpa Pimentel a exposé l'envoi à la Banque de France ou à celle d'Angleterre des recettes de douanes chaque semaine ou chaque mois. On serait d'accord sur le principe, il ne resterait à régler que les détails d'exécution.

Le Russe nouveau reste à 75 13/16 et l'Orient à 67 14/16.

L'action de la Banque de France se maintient ferme à 1,135 ; le Crédit Foncier à 1,183 ; le Crédit Lyonnais à 760 ; la Société Générale à 467.50. L'action des Immeubles de France est en nouveau progrès à 472.50.

La Banque de Paris a une bonne tendance à 614. Le rapport du conseil d'administration qui sera lu à l'assemblée du 10 mai, constatera ce fait que cette société est dégagée de tous engagements dans les affaires espagnoles. Le rapport des commissions indique du reste un important allègement du portefeuille valeurs, ramené par des réalisations de 54 à 34 millions.

Les Chemins économiques valent 408.50. Informations financières. — L'accueil fait par l'épargne à l'émission des 4,000 obligations de la Compagnie agricole et viticole de Gujan et la Teste, est justifié par le revenu de 15 fr. et par la prime de 50 fr. au remboursement de ces titres émis à 250 et remboursables à 300 en 25 ans. On souscrit au siège de la Société, 78, rue Lafayette, et chez les banquiers ses correspondants dans les départements.

On va sur le terrain.

Il pleut à torrents.

Soudain, pendant qu'on prépare les épées, un des témoins, homme conciliateur :

— Est-ce qu'on ne pourrait pas s'en tenir là, puisque les deux adversaires sont traversés ?

Marché de Saumur du Samedi 23 Avril

Froment-commerce, l'hectolitre	19 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	19 40	Veau	2 —
Méteil	15 45	Mouton	2 40
Seigle	11 50	Porc	1 60
Orge	10 30	Poulets la couple	1 50
Avoine	8 —	Dindonneaux	18 —
Sarrasin	12 —	Oies	4 50
Haricots blancs	19 —	Beurre le kilog.	2 50
Haricots rouges	17 —	(Eufs la douzaine	— 70
Fèves	—	Foin, la charretée de	80 —
Noix	—	780 kilog.	—
Châtaignes	—	Luzerne	75 —
Sel les 100 kil.	45 —	Paille	35 —
Son	12 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique,	10 —	Chanvre 1 ^{re} qualité	32 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	56 —	id. 2 ^e	30 —
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	28 —
id. 2 ^e id. Of. 33 33	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 ^e id. Of. 31 88	—	Charbon de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.

Souzay et environs	la barrique 100 à 110
Champigny	— 110 à 120
Varrains	— 100 à 110
Bourgueil	— 110 à 120
Restigné	— 100 à 110
Chinon	— 100 à 110

Blancs.

Coteaux de Saumur	la barrique 110 à 120
Ordinaires, environs de Saumur	— 85 à 90
Saint-Léger et environs	— 60 à 70
Varrains et environs	— 85 à 90
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 80 à 90
La Vienne	— 50 à 60

Cidre de Bretagne	la barrique 36 à 38
Cidre de Normandie	— 38 à 40
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 46
Vinaigre de vin	— 26

PILULES GICQUEL, la Botte 1^{fr}50

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelles, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les *Pilules Purgatives* de Ch. Vaidy.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

ARTICLES DIMINUÉS

- Sucre.
- Café.
- Bougie.
- Chocolat
- Conserves.
- Sirops.
- Vin rouge.
- Vin blanc.
- Rhum.

Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

Faillite Grigny

MM. les créanciers de la faillite Grigny, cafetier, au bas de la Lande, sont invités à se réunir le vendredi 29 avril 1892, à 10 heures précises du matin, au Tribunal, dans la salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics.

En exécution de l'article 491 du Code de commerce, les créanciers peuvent remettre leurs titres, à partir du jugement déclaratif de la faillite, au greffier du Tribunal, avec un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées. Le greffier devra en tenir état et en donner récépissé.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

(325) Le Greffier, COLLIN.

Faillite Abraham

Par jugement du 26 avril 1892, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré closes, pour insuffisance d'actif, les opérations de la faillite du sieur Abraham, marchands de porcs à Montilliers.

Pour extrait,

(326) Le Greffier, COLLIN.

Faillite Lauredeau

Par jugement du 26 avril 1892, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré closes, pour insuffisance d'actif, les opérations de la faillite du sieur Lauredeau, menuisier à Saint-Georges-Châtelaisod.

Pour extrait,

(327) Le Greffier : COLLIN.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

PURGE

D'HYPOTHEQUES LÉGALES

Suivant exploit de Delmas, huissier à Vihiers, en date du vingt-deux avril mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré.

Et à la requête de M. André Lemoine, propriétaire et maire de la commune de Neuil-sous-Passavant, demeurant à Neuil-sous-Passavant, agissant au nom et comme maire de ladite commune, en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée à cet effet par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire en date du deux octobre mil huit cent quatre-vingt-douze.

Ayant M^e LE RAY pour avoué;

Notification a été faite : 1° A M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son parquet sis au Palais de Justice de ladite ville, rue du Palais-de-Justice; 2° à Madame Victoire de Caissard de Buor, épouse de M. René-Gustave de la Selle, propriétaire, avec lequel elle demeure au château de la Chénaie, commune de Neuil-sous-Passavant; 3° à M. René-Gustave de la Selle, propriétaire, demeurant audit château de la Chénaie, commune de Neuil-sous-Passavant, comme exerçant les droits et actions de la dame son épouse sus-nommée;

De l'expédition dûment en forme d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le neuf avril mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe ledit jour par M^e LE RAY, avoué, de la copie dûment timbrée, collationnée, signée et enregistrée d'un acte passé devant M. le Maire de Neuil-sous-Passavant, le vingt-cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré et transcrit, duquel il résulte que M. de la Selle, sus-nommé, a vendu à la commune de Neuil-sous-Passavant les parcelles de terrain destinées à être occupées par le chemin de grande communication numéro 27, de Vihiers à Montreuil-Bellay, d'une superficie totale de cinquante-cinq centiares et portées au plan cadastral sous les numéros 15, 72 et 73 de la section K.

Moyennant, en sus des charges, le prix principal de mille francs.

Avec déclaration aux sus-nommés que la présente notification leur était fait conformément à l'article 2194 du Code civil pour qu'ils aient à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseront dans le délai de deux mois, et que, faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, les immeubles dont il s'agit seront et demeureront définitivement purgés et libérés entre les mains du requérant es-qualités de toute hypothèque de cette nature.

reont définitivement purgés et libérés entre les mains du requérant es-qualités de toute hypothèque de cette nature.

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant, es-qualités, il ferait publier la présente notification dans un des journaux de l'arrondissement de Saumur désignés pour les annonces judiciaires, conformément à la loi.

L'avoué de la commune de Neuil-sous-Passavant,

V. LE RAY.

A LOUER

présentement, près Saumur, JOLIE PROPRIÉTÉ sur les bords de la Loire

Ecuries complètes, jardin, prairies.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

MAISON

Rue du Palais-de-Justice.

S'adresser à M^{me} V^o NANCEUX, quai de Limoges, n° 66.

A LOUER

Au Pont-Fouchard

MAISON

AVEC VASTES JARDINS

S'adresser à M. LAUNAY-MICOULLAU.

A CÉDER

DE SUITE

Un Atelier de Serrurerie

Avec outillage complet.

BONNE CLIENTÈLE.

S'adresser à M. PINEAU, entrepreneur de serrurerie, 6, rue Brault, à Saumur, ou à M. L. PROUST, 43, rue Dacier.

A LOUER

MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Actuellement occupée par M. le docteur Gérard, médecin major à l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin bien affrûité et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A Céder de Suite

CAFÉ RESTAURANT

Situé au Chapeau,

APPELÉ LA « RÉUNION DES AMIS »

S'adresser à M. RAVEAU, négociant au Chapeau.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE. AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite

1° DEUX CHAMBRES hautes et un petit jardin.

2° UN PAVILLON, composé de cave chauffée, une chambre au 1^{er}, grenier, servitude et jardin, contenant environ 28 ares.

3° UNE MAISON, composée de grenier et nombreuses servitudes, avec jardin, contenant environ 26 ares 45 centiares.

Le tout situé impasse du Chardonnet.

S'adresser à M. CHAMBOURDON, au Pont-Fouchard.

A VENDRE

Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

ON DEMANDE UN APPRENTI, âgé de 18 ans, Confiseur-Chocolatier, 20, rue Saint-Jean.

A VENDRE

30, Quai de Limoges,

Un Piano droit, un grand Secrétaire, une grande Bibliothèque, fauteuils et vaisselle.

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT

Avenue de la gare de l'Etat, n° 4.

S'adresser à M. SARGET, rue Saint-Lazare, 14.

A VENDRE

Une Belle Toue de Pêche

Avec un beau sextineau, une cabane et tous ses accessoires.

S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré, 5. (290)

GRANDE QUANTITÉ

De Moellons à Vendre

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

UN HOMME, 30 ans, demande place cocher ou valet de chambre, connaît service de table.

S'adresser au bureau du journal.

Chambre Garnie à Louer

Rue Duplessis-Mornay

En face chez les Frères.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Capisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

BAISSE DE PRIX

Sucre 1 ^{er} choix, le kil.	1.05	Spécialité de Cafés Grillés	
Sucre scié — — — — —	1.15	Bonne qualité le 1/2 kil. ...	2.35
Bougie bonne qualité, le paquet	» .80	1 ^{re} qualité, — — — — —	2.60
Bougie à trous.	1. »	Bon mélange — — — — —	2.80
Alcool à brûler (sans odeur) le lit.	1.30	Mélange exquis — — — — —	3. »
Gruyère 1 ^{er} choix, le 1/2 kil. ..	0.85	Chocolat Menier, le 1/2 kil.	1.60

Exposition d'Articles de Pâques

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

LE MAIRE.